APPEL DE PROJETS

Entente de développement culturel

SAINTE-JULIE

Québec

ART URBAIN

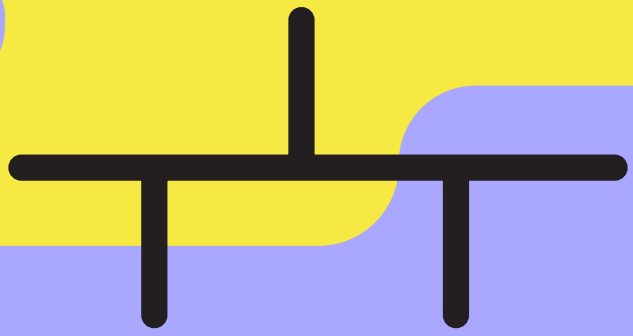

SERVICE DES LOISIRS

JUILLET 2025

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE 3

SITE 4

ATTENTES 5

CALENDRIER 7

FINANCEMENT 8

CRITÈRES DE SÉLECTION 9

COMITÉ DE SÉLECTION 10

DATES LIMITES ET MODALITÉS D'ENVOI 11

COMMENT POSTULER 12

CONTEXTE

La Ville de Sainte-Julie souhaite créer un circuit de fresques dans les parcs en faisant appel à des artistes amateurs ou professionnels pour peindre des bâtiments de services situés dans les parcs. Ce projet s'échelonnera sur trois ans. D'ici juin 2027, trois bâtiments de services seront transformés en œuvres d'art, en collaborant avec des artistes pour créer des fresques uniques, reflétant l'identité culturelle de la Ville.

Consciente de l'importance de l'art dans les espaces publics, la Ville de Sainte-Julie lance un appel de projets en art urbain pour une intervention artistique sur le bâtiment de services du parc Joseph-Véronneau. Cette œuvre devra être réalisée d'ici le 31 octobre 2025.

SITE

Le parc Joseph-Véronneau est situé au 620, rue Charles-De Gaulle, à Sainte-Julie. On y retrouve des équipements de jeu accessible universel permettant à tous les enfants, y compris ceux à mobilité réduite, de participer. Le site est également équipé d'un terrain de soccer, de jeux d'eau, d'un pavillon de services, de bacs à légumes communautaires et d'arbustes fruitiers. La Ville souhaite en faire un lieu de rassemblement inclusif, promouvant les saines habitudes de vie et un environnement adapté à tous.

ATTENTES

Les artistes sont invités à soumettre une ou plusieurs propositions de fresques murales destinées à être réalisées sur un mur extérieur. Ces œuvres pourront occuper une section ou l'ensemble du bâtiment situé dans le parc Joseph-Véronneau. La surface totale disponible pour l'intervention artistique est de 30 m^2. Les artistes doivent indiquer précisément la portion de mur qu'ils souhaitent utiliser. Il n'est pas obligatoire d'exploiter la totalité de l'espace, toutefois l'évaluation du jury portera sur la qualité et la cohérence du projet dans son ensemble.

LES ŒUVRES CRÉÉES CONTRIBUERONT À :

- Embellir et dynamiser l'espace public ;
- Renforcer l'identité locale en reflétant l'histoire, les valeurs, la culture et les enjeux de la communauté ;
- Rendre l'art accessible à tous, en démocratisant la culture et en l'intégrant dans la vie quotidienne ;
- Favoriser le sentiment d'appartenance de la communauté et l'appropriation citoyenne des espaces publics ;
- Offrir une vitrine aux artistes locaux, émergents ou établis.

CALENDRIER

RÉCEPTION DES OFFRES ET PROJETS	Date limite : Dimanche 31 août 2025 à minuit
ANALYSE DES DOSSIERS	À compter du 2 septembre 2025
ANNONCE DE L'ARTISTE SÉLECTIONNÉ ET RÉALISATION DE L'ŒUVRE	À compter du 10 septembre 2025
LIVRAISON ET RÉCEPTION DE L'ŒUVRE	Au plus tard le 31 octobre 2025

FINANCEMENT

L'artiste ou le collectif retenu disposera d'un cachet de **6 000$**, taxes incluses pour la réalisation du projet (incluant les honoraires et services professionnels, matériaux, droits d'auteurs, etc.). La Ville pourra fournir l'accès à l'électricité et à l'eau, en fonction des ressources disponibles. L'artiste devra être autonome dans la réalisation de son œuvre et prévoir les ressources en conséquence.

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'appel de projets propose une démarche ouverte, sans contrainte thématique ou stylistique, laissant à l'artiste toute la liberté d'interpréter le lieu selon sa sensibilité. L'œuvre attendue devra s'inscrire dans le contexte environnant et s'inspirer de l'identité du site.

Les critères de sélection sont les suivants :

- La qualité artistique, l'originalité et la créativité du concept proposé (la valeur artistique, l'esthétisme et la cohérence de la fresque avec l'identité du parc) ;
- L'intégration de l'œuvre dans son environnement et/ou sa communauté (harmonie avec l'environnement urbain, l'architecture du mur et le quartier) ;
- L'expérience de l'artiste et la capacité à réaliser un tel projet (portfolio démontrant la capacité à travailler dans l'espace public) ;
- La faisabilité du concept et le réalisme du montage financier et de l'échéancier (matériaux durables et adaptés aux conditions extérieures tels que la pluie, les rayons UV, le froid, les graffitis, etc.) ;
- Le coût du projet (concordance entre la proposition artistique et le budget alloué, clarté du devis, incluant les honoraires, matériaux, équipements et assurances).

COMITÉ DE SÉLECTION

Afin d'avoir une meilleure représentativité possible et les expertises nécessaires au sein du comité de sélection, il sera composé des personnes suivantes :

- Deux représentants du Service des loisirs ;
- Un spécialiste en arts visuels ayant une connaissance en art public (indépendant et sans lien avec le projet) ;
- Deux représentants du comité de suivi de la politique culturelle, dont un artiste en art visuel ;
- Deux représentants du conseil municipal.

En plus des représentants du Service des loisirs faisant partie du comité de sélection, la régisseuse aux activités culturelles et communautaires participera aux rencontres et agira comme secrétaire du comité de sélection responsable du concours. À ce titre, elle n'aura pas le droit de vote lors des rencontres du comité de sélection.

DATE LIMITE

La date limite pour déposer sa candidature est le 31 août 2025 à minuit.

ET MODALITÉS D'ENVOI

Les artistes doivent envoyer leur candidature par courriel à **mebouchard@saintejulie.ca**.

Les documents doivent idéalement être fusionnés en un seul. Si la taille du fichier est supérieure à 10 Mo, une plateforme de transfert de documents, par exemple, WeTransfer, peut être utilisée. Un courriel de confirmation sera acheminé dans les deux jours ouvrables suivant la réception du dossier.

COMMENT POSTULER

Pour soumettre sa candidature, l'artiste doit fournir les documents suivants :

- Le formulaire d'appel de projets dûment complété ;
- Le curriculum vitae de l'artiste, du représentant ou des membres du collectif ;
- Un portfolio de 5 à 10 images démontrant la capacité à réaliser un tel projet ;
- Un visuel illustrant le concept de l'œuvre proposé (un croquis sommaire de l'œuvre). Le croquis doit illustrer clairement la portion de mur couverte par l'œuvre.

Ce projet est rendu possible grâce à la participation financière du ministère de la Culture et des Communications.